

Le 5 mai 2020

**Hervé Morin lance une pétition pour la réouverture des plages dès le 11 mai**

**Signez la pétition ! #Libereznosplages #Rendeznouslamer**

[**https://www.normandie.fr/libereznosplages**](https://www.normandie.fr/libereznosplages)

Hervé Morin s’est rendu ce matin à Jullouville (50) à proximité de la digue qui donne sur son immense et magnifique plage. A l’occasion de ce déplacement, Hervé Morin a annoncé qu’il lance ce jour une pétition en ligne <https://www.normandie.fr/libereznosplages> pour la réouverture des plages en Normandie dès le 11 mai et adresse ce jour une lettre au Président de la République (lettre en pièce jointe) pour lui demander d’autoriser leur réouverture.

Sont déjà signataires les élus présents à Jullouville : Claire Rousseau, Vice-Président de la Région Normandie, Jean-Marie Sévin, Président Comcom Granville Terre et Mer (50), Alain Brière, Maire de Jullouville (50), Pierre Gehanne, Maire de Barneville-Carteret (50), Dominique Baudry, Maire de Granville (50), Patrick Gomont, Président de Bayeux Intercom (14), Tristan Duval, Maire de Cabourg (14), Hubert Dejean, Maire de Saint Adresse (76), et Jean-Claude Claire, Maire de Veules les Roses (76).

*« La Normandie est l’une des régions où le COVID19 circule le moins et où, de ce fait, le déconfinement territorialisé prend tout son sens. Parce que nous partageons votre décision d’un déconfinement mené progressivement et dans des conditions permettant le respect strict des mesures de distanciation sociale, nous appelons aujourd’hui à la réouverture de l’accès au littoral normand sans attendre juin »* écrit Hervé Morin dans son courrier à Emmanuel Macron.

La Normandie dispose en effet de plus de 600 km de côtes, bordées, pour la plupart, par des plages immenses. Celles-ci constituent un élément indissociable du patrimoine des Normands qui les fréquentent régulièrement, pour ne pas dire quotidiennement pour ceux qui vivent à proximité de la mer.

*« C’est la raison pour laquelle nous ne comprenons pas que la fréquentation de leurs plages ne soit pas autorisée le 11 mai alors même qu’elle sera possible pour certains jardins publics et les forêts ouvertes. Cette réouverture doit bien évidemment être encadrée par des préconisations nationales. Nous pensons, dans cette période transitoire du 11 mai au 2 juin, qu’elle pourrait être limitée aux périodes de marée basse et à des activités ne présentant aucun risque, comme les promenades, la course à pied, des activités nautiques, la pêche à pied ou les entrainements équestres. La décision d’ouvrir ou non les plages serait confiée aux Maires, de même que la mise en œuvre des règles locales d’accès à la mer qui complèteraient le cadre national »* poursuit Hervé Morin.

*« Nous souhaitons que nos plages puissent être ouvertes au nom de la cohérence compte tenu de la profondeur de notre trait de côte qui, dans nombre d’endroits, permet même en pleine saison touristique des espacements considérables entre les personnes. On ouvre les montagnes et les forêts mais pas les plages. On permet de courir ou de marcher dans les rues et dans les jardins publics mais pas sur les plages. On peut faire du shopping ou flâner dans les centres-villes, mais pas se détendre ou vagabonder sur les plages »* plaide Hervé Morin.

Contact presse : Emmanuelle Tirilly – tel : 06 13 99 87 28 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr